

CDEN du 9 février 2007

MOTION POUR LE SPORT SCOLAIRE

Les Fédérations FCPE et PEEP des Alpes Maritimes et le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FSU) réaffirment ensemble leur attachement au service public du sport scolaire au sein de l'Education nationale.

Ils soulignent la place et le rôle du sport scolaire dans le système éducatif qui permet à près d'un million de collégiens et de lycéens de pratiquer, volontairement et dans des conditions financières favorables, des activités physiques, sportives et artistiques, de participer aux rencontres organisées par l'UNSS et de s'engager dans l'apprentissage de la vie associative.

Ils dénoncent les projets de décrets et d'arrêtés du ministre de l'Education nationale modifiant les obligations réglementaires de service des enseignants de second degré et remettant en cause l'attribution à chaque enseignant d'EPS d'un forfait de 3h pour l'animation des associations sportives.

Ces dispositions contribuent à fragiliser, voire à faire disparaître de façon rampante de nombreuses associations sportives, notamment dans les lycées, en réduisant l'offre et la diversité des activités qu'elles proposent.

Les organisations signataires demandent au ministre de l'Education nationale de renoncer à ces mesures qui menacent le sport scolaire, hypothéquant son développement et fragilisant son avenir.

Ensemble ils examineront les modalités d'interventions communes tant en direction de l'opinion publique qu'au niveau de chaque établissement.